

Charte d'engagement

Tourisme durable fribourgeois

Les prestataires touristiques qui s'engagent dans une preuve ou une formation durable sont **soutenus à hauteur de 35% du montant de la facture jusqu'à maximum 5'000 francs**. Toutes les entreprises du domaine touristique du canton de Fribourg peuvent bénéficier de ce soutien de l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) pour autant qu'elles

- soient **adhérentes à une structure membre** de l'UFT et
- **s'engagent pour 3 années dans le programme de durabilité Swisstainable** pour la branche touristique, entre le niveau I – committed, II – engaged et III – leading. La cotisation annuelle au programme est prise en charge, pour la première année, à 100% par l'UFT, dès la seconde année, à 50%.

Afin de bénéficier du soutien financier, l'entreprise signe la charte d'engagement suivante :

Raison sociale :

Prénom, nom du/de la responsable :

Adresse postale :

NPA et lieu :

Adresse e-mail :

Coordonnées bancaires

IBAN :

Nom de la Banque :

Preuve ou formation réalisée :

- ☐ En signant cette charte, l'entreprise s'engage à développer et à valoriser des pratiques durables en faveur d'un tourisme fribourgeois respectueux de l'environnement, inclusif et générateur de valeur locale.
- ☐ En signant cette charte, l'entreprise s'engage à participer au programme de durabilité Swisstainable.

Par sa signature, l'entreprise répond aux critères d'éligibilité cités ci-dessus. Elle perçoit le 1^{er} versement (50% du soutien) sur son compte bancaire sur présentation de la facture de la preuve. Le 2^{ème} et dernier versement est effectué lors de la validation du label ou à la fin de la formation. Les soutiens sont disponibles jusqu'à épuisement du fonds. Seules les preuves débutées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027 bénéficient du soutien.

Signature de l'entreprise :

Date et lieu :

Signature de l'UFT :

Date et lieu :